

HONORAIRES DE LOCATION BAUX D'HABITATION Conformément à la loi ALUR et au décret 2014-890 du 01/08/2014		
Recherche de locataire et rédaction d'acte :	Propriétaire	Zone très tendue : 12 € TTC/m2
· Visites		Zone tendue : 10 € TTC/m2
· Création du dossier		Zone non tendue : 8 € TTC/m2
· Rédaction du bail	Locataire	Zone très tendue : 12 € TTC/m2
		Zone tendue : 10 € TTC/m2
		Zone non tendue : 8 € TTC/m2

HONORAIRES D'ETATS DES LIEUX BAUX D'HABITATION Conformément à la loi ALUR et au décret 2014-890 du 01/08/2014		
Etat des lieux d'entrée	Propriétaire	3 € TTC/m2 de surface habitable du logement
	Locataire	3 € TTC/m2 de surface habitable du logement
Etat des lieux de sortie	Propriétaire	Jusqu'à 30 m2 de surface habitable du
		logement : 90 € TTC
		A partir de 31 m2 de surface habitable du
		logement : 3 € TTC/m2
		Supplément meublés avec inventaire des
		meubles : 50% en sus du prix de base

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE BAUX D'HABITATION		
Baux soumis à la loi du 6 juill	et 1989	
· Création du dossier technique (visite et relevé des caractéristiques du bien à louer)	Propriétaire	
· Encaissement des loyers et des charges		Minimum facturation mensuelle : 40 € TTC
· Délivrance des quittances		
Gérer et suivre le précontentieux (relance simple du locataire en cas d'impayé, mise		Jusqu'à 600 € d'encaissement mensuel : 9 %
en demeure (frais de courrier recommandé non inclus))		TTC du quittancement mensuel perçu (loyer,
· Révision annuelle du loyer et ajustement des provisions de charges		charges, taxes, divers hors dépôt de garantie)
Régularisation annuelle des charges locatives		A partir de 601 € d'encaissement mensuel : 7 %
· Restitution des dépôts de garantie		TTC du quittancement mensuel perçu (loyer,
Vérification des assurances multirisques habitation et responsabilité civile des		charges, taxes, divers hors dépôt de garantie)
locataires		
· Aviser le propriétaire du départ du locataire		
· Compte rendu de gestion trimestriel (envoi dématérialisé)		
· Réception et contrôle des réclamations et doléances des locataires		
· Gestion des travaux courants (sinistres/travaux/entretien) inférieur à 150 € HT (Frais		
de déplacement et temps passé sur place non inclus)		
OPTION (facturée en supplément de l	a gestion locati	ve)
Règlement des charges au syndic	Propriétaire	1 % TTC du quittancement mensuel perçu,
		avec un minimum de 10 € TTC par mois. <i>En</i>
		cas de charges importantes nécessitant une
		gestion plus complexe, un devis spécifique
		pourra être proposé.

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE BAUX D'HABITATION MEUBLES TEMPORAIRES (au mois)			
Baux civils (exclus de la loi du 6 juillet 1989) ou baux mob	Baux civils (exclus de la loi du 6 juillet 1989) ou baux mobilité (soumis à la loi du 6 juillet 1989)		
 Création du dossier technique (visite et relevé des caractéristiques du bien à louer) Encaissement des loyers et charges Délivrance des quittances Gestion du précontentieux (relances simples, mise en demeure – frais de courrier recommandé non inclus) Gestion des dépôts de garantie Vérification des assurances des locataires Compte rendu de gestion trimestriel (format dématérialisé) Gestion des réclamations et doléances des locataires Gestion des travaux courants (sinistres/travaux/entretien) inférieur à 150 € HT (Frais de déplacement et temps passé sur place non inclus) Organisation de la prestation de ménage de fin de séjour 	Propriétaire	Sur devis (pourcentage du quittancement mensuel perçu (loyer, charges, taxes, divers hors dépôt de garantie))	
OPTIONS (facturées en supplément de	la gestion loca	tive)	
Contrôle mensuel des consommations (ex : électricité/gaz/eau) avec facturation en cas de dépassement du forfait (Cette prestation dépend de l'accès aux relevés en temps réel sur les sites des fournisseurs. Si les données ne sont pas disponibles, un devis sera établi pour la réalisation de la prestation, sous réserve de faisabilité.)	Propriétaire	15 € TTC/mois/foumisseur	
Règlement des charges au syndic	Propriétaire	1 % TTC du quittancement mensuel perçu, avec un minimum de 10 € TTC par mois. En cas de charges importantes nécessitant une gestion plus complexe, un devis spécifique pourra être proposé.	



Organisation des prestations de ménage intermédiaires (gestion des plannings,	Propriétaire	Sur devis selon fréquence des interventions
coordination des prestataires, règlement des factures)		
Fourniture de linge de maison (draps, serviettes, torchon)	Propriétaire	Sur devis
	ou locataire	
	selon	
	mandat/bail	
Publication des annonces sur des sites spécialisés (ex. airbnb, abritel)	Propriétaire	Honoraires de gestion calculés sur le montant
		net du loyer perçu, après déduction des frais
		appliqués par les plateformes de location.

OPTIONS GESTION LOCATIVE SOUMISES A HONORAIRES ET FRAIS DIVERS		
Baux d'habitation et locations meublé	ées temporaire	
Rédaction d'un avenant de bail hors changement de colocataire	Propriétaire	75 € TTC*
	Locataire	75 € TTC*
Rédaction d'un avenant de bail changement de colocataire	Propriétaire	120 € TTC*
	Locataire	120 € TTC*
Rédaction d'un bail d'habitation seul	Propriétaire	230 € TTC*
	Locataire	230 € TTC*
*Pour les locations soumises au décret 2014-890 de la loi alur, la part du locataire ne p	ourra excéder	la moitié des frais facturés par l'agence et un
montant maximum calculé à partir d'un prix TTC par m2 de surface habitable (8€/m2 e	en zone non t	endue, 10€/m2 en zone tendue, 12€/m2 en
zone très tendue). Si le montant maximum applicable ne suffit pas à couvrir l'intégralite	é des honorair	es de l'agence, le propriétaire prendra en charge
le solde des honoraires.		
Aide à la déclaration fiscale des revenus locatifs	Propriétaire	90 € TTC
Gestion administrative des sinistres (déclaration et suivi dégâts des eaux, bris de glace,	Propriétaire	Tarif horaire vacations
vols et tentatives de vols)		
Gestion des travaux courants (sinistres/travaux/entretien) égal ou supérieur à 150 €	Propriétaire	Forfait minimum : 50 € TTC
HT:		De 1 001 € à 3 000 € HT : 150 € TTC
· Gestion du petit entretien et des dépannages		De 3 001 € à 8 000 € HT : 6%
Demande de devis préalable à l'intervention		Au-delà de 8 001 € HT : 4%
· Ordre de service auprès d'un prestataire référencé		(Frais calculés sur le coût total des travaux HT)
· Suivi d'intervention et contrôle de dépense conforme au devis		
· Alerter le propriétaire sur la nécessité de faire exécuter tous travaux		
Nota : (Frais de déplacement et temps passé sur place non inclus)		
Congé délivré par commissaire de justice	Propriétaire	Barème commissaire de justice
Etat des lieux litigieux par commissaire de justice	Partagé de	Barème commissaire de justice
	moitié entre	,
	propriétaire	
	et locataire	
Commande des diagnostics obligatoires et suivi	Propriétaire	50€ TTC/commande
Envoi postal du courrier (si refus de dématérialisation)	Propriétaire	5 € TTC/mois
Gestion des garanties locative :	Propriétaire	Tarif horaire vacations
VISALE (création, gestion de l'espace personnel, suivi sinistre etc)	'	
Ouvrir et constituer tout dossier pour déclaration de sinistre pour loyers impayés	Propriétaire	Tarif horaire vacations
Ouvrir et constituer tout dossier pour huissier et/ou avocat	Propriétaire	Tarif horaire vacations
Gérer et suivre le contentieux (procédure avec ou sans avocat)	Propriétaire	Tarif horaire vacations
Représenter ou nommer un représentant aux assemblées générales des	Propriétaire	Tarif horaire vacations
copropriétaires et les associations		
		10 € TTC
Frais de relance ou mise en demeure par courrier recommandé :	D	10 € 110
	Propriétaire	
Baux non soumis à la loi de 1989 :	Selon bail**	12.6 TTC (assist desfeit becaute)
Frais bancaire (ex : prélèvement ou chèque impayé) :	D	12 € TTC (majoré des frais bancaires)
Baux soumis à la loi de 1989 :	Propriétaire	+
Baux non soumis à la loi de 1989 :	Selon bail**	20.6 TTC
Clôture de compte et remise des dossiers	Propriétaire	30 € TTC
Edition complémentaire du compte de gérance	Propriétaire	10 € TTC
Autres prestations à la demande du propriétaire, voir tarif horaire vacations		

BOX - PARKINGS - GARAGES - CAVES		
Recherche de locataire, rédaction d'acte et état des lieux	Propriétaire	120 € TTC
	Locataire	120 € TTC
Rédaction d'un avenant au bail	Propriétaire	50 € TTC
	Locataire	50 € TTC
Frais de relance ou mise en demeure par courrier recommandé	Selon bail**	10 € TTC
Prélèvement ou chèque impayé	Selon bail**	12 € TTC (majoré des frais bancaires)

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS



Honoraires de location	Selon accord	2 mois de loyer HT/HC avec une facturation
Honoraires d'état des lieux	Calan assaud	minimum de 1500 € HT (1800 € TTC) 2,50 € HT/m2 (3 € TTC/m2) avec une
Honoraires a état des lieux	Seion accord	
		facturation minimum de 600 € HT (720 € TTC). Supplément meublés avec inventaire des
Hanarairas da rádaction d'actor (bail subragation, avanant rácilistion	Selon accord	meubles : 50% en sus du prix de base Sur devis
Honoraires de rédaction d'actes (bail, subrogation, avenant, résiliation)	Propriétaire	7% HT du quittancement annuel HT avec un
Honoraires de gestion : · Création du dossier technique (visite et relevé des caractéristiques du bien à louer)	sauf clause	minimum de facturation de 720 € HT annuel.
Encaissement des loyers et des charges	spécifique	Modalité de paiement : à chaque échéance de
- Délivrance des quittances	dans le bail	loyer.
Gérer et suivre le précontentieux (relance simple du locataire en cas d'impayé, mise	dans le ball	loyer.
en demeure (frais de courrier recommandé non inclus))		
· ·		
Révision annuelle du loyer et ajustement des provisions de charges Régularisation des charges locatives		
Restitution des dépôts de garantie Vérification des assurances multirisques habitation et incendie par le locataire		
Aviser le propriétaire du départ du locataire		
Compte rendu de gestion trimestriel (envoi dématérialisé)		
Réception et contrôle des réclamations et doléances des locataires		
· Gestion des travaux courants (sinistres/travaux/entretien) inférieur à 150 € HT (Frais		
de déplacement et temps passé sur place non inclus)		
Option : règlement des charges au syndic	Propriétaire	1% HT supplémentaire du loyer annuel HT/HC
Gestion administrative des sinistres (déclaration et suivi dégâts des eaux, bris de glace,		Tarif horaire vacations
vols et tentatives de vols)	Scion ball	Turn riorane vacations
Gestion des travaux courants (sinistres/travaux/entretien) égal ou supérieur à 150 €	Selon bail**	Forfait minimum : 50 € TTC
HT:	Scion bail	De 1 001 € à 3 000 € HT : 150 € TTC
· Gestion du petit entretien et des dépannages		De 3 001 € à 8 000 € HT : 6%
Demande de devis préalable à l'intervention		Au-delà de 8 001 € HT : 4%
· Ordre de service auprès d'un prestataire référencé		(Frais calculés sur le coût total des travaux HT)
Suivi d'intervention et contrôle de dépense conforme au devis		(Trais calcules sai le cout total des davadx TT)
· Alerter le propriétaire sur la nécessité de faire exécuter tous travaux		
Nota : (Frais de déplacement et temps passé sur place non inclus)		
Congé délivré par commissaire de justice	Propriétaire	Barème commissaire de justice
Etat des lieux litigieux par commissaire de justice	Selon bail**	Barème commissaire de justice
Commande des diagnostics obligatoires et suivi	Propriétaire	50€ TTC/commande
Envoi postal du courrier (si refus de dématérialisation)	Demandeur	5 € TTC/mois
Ouvrir et constituer tout dossier pour déclaration de sinistre pour loyers impayés	Selon bail**	Tarif horaire vacations
Ouvrir et constituer tout dossier pour huissier et/ou avocat	Selon bail**	Tarif horaire vacations
Gérer et suivre le contentieux (procédure avec ou sans avocat)	Selon bail**	Tarif horaire vacations
Représenter ou nommer un représentant aux assemblées générales des	Propriétaire	Tarif horaire vacations
copropriétaires et les associations	.,	
Frais de relance ou mise en demeure par courrier recommandé	Selon bail**	10 € TTC
Prélèvement ou chèque impayé	Selon bail**	12 € TTC (majoré des frais bancaires)
Clôture de compte et remise des dossiers	Propriétaire	30 € TTC
Edition complémentaire du compte de gérance	Propriétaire	10 € TTC
Autres prestations à la demande du propriétaire, voir tarif horaire vacations		

^{**} Selon les dispositions prévues au bail. Si aucune disposition n'est prévue, les frais seront imputés au propriétaire.

VACATIONS		
RDV expertise ou devis divers, participation à l'AG		
Honoraires en heures ouvrables	60 € TTC / Heure	
Frais de déplacement	Forfait 50 € TTC	

TRANSACTIONS IMMOBILIERES		
Biens à usage d'habitation	Prix de vente inférieur à 100 000 € : 8% du prix de vente TTC	
Les honoraires seront à la charge du vendeur (sauf accord contraire).	Prix de vente entre 100 000 € et 150 000 € : 7% du prix de	
	Prix de vente entre 150 001 € et 300 000 € : 6% du prix de	
	Prix de vente entre 300 001 € et 500 000 € : 5% du prix de	
	Prix de vente au delà de 500 001 € : 4% du prix de vente TTC	
	*Montant minimum des honoraires de 5 000 € TTC	

Biens à usage professionnel

Les honoraires seront à la charge de l'acquéreur (sauf accord contraire).

Terrains à bâtir

Les honoraires seront à la charge du vendeur (sauf accord contraire).

	Estimation immobilière	200 € TTC (Offert si signature d'un mandat exclusif)
--	------------------------	--